



DECLARATION DE CHIENS

CHIENS DE 1^{ère} CATEGORIE ET 2^{ème} CATEGORIE

- Une attestation d'aptitude (cat 1 et 2)
- Une évaluation comportementale (cat 1 et 2)
- Identification du chien (cat 1 et 2)
- Vaccination antirabique du chien en cours de validité
- Assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal. Les membres de la famille du propriétaire du chien sont considérés comme tiers au sens des présentes dispositions. (cat 1 et 2)
- Pour les chiens mâles et femelles de 1^{ère} catégorie, la preuve de la stérilisation de l'animal (délivré par un vétérinaire) >> *Attention : Obligatoire pour la cat 1 !*

Le Propriétaire devra se présenter personnellement muni :

- d'une pièce d'identité (cat 1 et 2)
- d'un justificatif de domicile (facture EDF, Téléphone,...) (cat 1 et 2)

AU POSTE DE POLICE MUNICIPALE